



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial  
des HAUTES TERRES D'OC**

Comité syndical du 2 septembre 2024

<p><b>Nombre de membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En exercice : 18</li> <li>• Qui ont pris part à la délibération : 14</li> </ul>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le deux septembre à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).</p>
<p><b>Date de convocation :</b></p> <p>27 août 2024</p>	<p><b>Etaient présents :</b></p> <p>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Françoise PONS et Alain RICARD.</p> <p>- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Robert BOUSQUET, Alain CABROL, André CABROL, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL.</p> <p><b>Absents excusés :</b> Marie-José BROUSSE et Daniel VIDAL.</p> <p><b>François BONO a été désigné secrétaire.</b></p>

[Délibération N° 2024-26 – Convention avec l'ANCT – Accompagnement numérique](#)

Monsieur le Président précise que le PETR des Hautes Terres d'Oc a répondu à un appel à projet de l'ANCT (agence nationale de cohésion des territoires) et a été retenu. Le PETR des Hautes Terres d'Oc va bénéficier d'un accompagnement numérique sur mesure de l'Incubateur des Territoires de l'ANCT.

Dans ce cadre-là, un professionnel du numérique va accompagner le PETR pendant 8 jours (durée prévisionnelle). L'ANCT prend en charge financièrement la totalité de la prestation (budget prévisionnel de 8 000 €).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité :**

**DECIDE** d'accepter l'accompagnement numérique proposée par l'ANCT (agence nationale de la cohésion des territoires).

**APPROUVE** la convention avec l'ANCT, annexée à la délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention pour le compte du PETR des Hautes Terres d'Oc et tous actes afférents.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Brassac, le 2 septembre 2024.

Le président,  
Jean-Marie FABRE



Le secrétaire de séance,  
François BONO.